

de \$3,000 par année, comme cela arrive à certaines gens.

Ceux qui sont le plus gravement atteints par la montée en flèche des prix sont les allocataires de pension et les gens à revenu fixe. Ce sont nos vieillards et nos fonctionnaires à la retraite. Étant donné la prétendue inflation actuelle, ceux qui pouvaient naguère se suffire à eux-mêmes ne le peuvent plus. C'est, je suppose, le genre de personnes qui devraient d'après le ministre, s'adresser à la case 99.

Quand ces gens tombent tout à fait dans l'indigence et doivent aller vivre dans des institutions sans pouvoir en payer les frais, il leur faut avoir recours à l'assistance sociale. Il fut un temps, et nous le savons tous, où un revenu de \$4,000 par année était considéré comme un minimum pour assurer à une personne un mode de vie convenable. Ce chiffre est monté en flèche depuis lors. Nous savons qu'il y a actuellement au pays des millions de déshérités et pourtant nous parlons ici à la Chambre, avec les meilleures intentions du monde, d'établir ou de faire établir un ministère de la Consommation et des Corporations. Si le ministre se préoccupe vraiment des indigents, qu'il fasse quelque chose. Qu'il prenne une initiative quelconque et n'attende pas que d'autres le fassent.

Des gouvernements et des députés prétendent que la main-d'œuvre est le grand responsable de tous nos problèmes, mais il suffit d'analyser la chose pour voir qu'il n'en est rien. Si ce n'est la main-d'œuvre, il est donc évident que l'on hausse les prix de façon arbitraire pour accroître les bénéfices des compagnies. Nous n'avons pas besoin d'examiner longuement la chose de ce côté, je pense, pour voir ce qui se passe.

Si les bénéfiques sont sacro-saints aux yeux du ministre, de son ministère et du gouvernement, on comprend pourquoi le gouvernement ne fait rien. Ces bénéfiques sont, plus que n'importe quoi, la cause de tous les maux économiques du pays. Or, monsieur le président, personne de notre parti n'a jamais dit qu'un investisseur n'avait pas droit à un juste bénéfice. On a prétendu que nous voudrions nous en prendre aux entreprises et supprimer entièrement leurs bénéfiques. C'est tout à fait faux. Ceux qui disent cela veulent embrouiller les pistes. Si le ministère devait assumer la responsabilité des trois secteurs, prix, salaires et bénéfiques, il m'inspirerait plus de respect.

• (11.20 p.m.)

Une foule de cas où les gens nous ont écrit pour nous faire part de ces conditions nous

viennent à l'esprit. Je présume qu'il en est de même de tous les députés. Il y a la situation dans les Maritimes, celle dans l'Ouest, et partout ailleurs. Des conditions semblables existent, j'en suis sûr, dans toutes les régions. Si on regarde autour de soi on les découvrira sûrement, mais si l'on préfère faire l'autruche et dire aux gens d'envoyer leurs lettres à la case postale 99, on ne trouvera rien du tout. A moins d'être décidés à prendre les dispositions qui s'imposent, nous aurons toujours au pays cet esprit mercantile. On sait que dans une courte période de temps, plus de 200 sociétés canadiennes ont été trouvées coupables de fixation des prix, certaines à deux ou trois reprises. C'est un record imposant! L'amende moyenne imposée pour fixation des prix s'élève à un dixième de 1 p. 100 du profit annuel de la société. Des amendes de ce genre ne sont rien de plus qu'un permis de voler. Le ministre s'inquiète de cet état de choses j'en suis sûr; j'espère donc qu'il se rendra compte que si nous sommes disposés à permettre à ces pirates de voler les consommateurs jusqu'à leur dernier cent, nous pourrions débattre ce bill jusqu'à la fin des temps.

J'aimerais que le ministre veuille bien admettre qu'il y a trois domaines qui intéressent vraiment le consommateur. Je lui demande d'établir l'examen des prix dans les supermarchés qui existent aujourd'hui. Si lui-même ou des fonctionnaires de son ministère recouraient à une telle mesure, beaucoup plus de lettres seraient adressées à la case 99. Tant que les gens devront écrire eux-mêmes et qu'ils ne sauront pas ce qu'il advient des condamnations, nous n'accomplirons pas grand-chose.

Pour conclure, je félicite le ministre d'avoir tenté d'établir un programme axé sur les citoyens au moyen de la case 99. De me trouver sincère ne sera sans doute qu'une piètre consolation pour lui après les propos que je lui ai adressés. S'il prend l'initiative d'un examen de cette nature, les gens, j'en suis certain, feront leur part. Si le gouvernement n'est pas disposé à faire les premiers pas en vue d'une étude des prix à la consommation, il ne pourra guère compter sur l'appui de la nation.

M. Thomson: Monsieur le président, je ne sais pas si le ministre a la malchance de recevoir la charge de ce ministère au moment où tout monte ou si, comme certains pourraient l'insinuer, c'est depuis qu'il est chargé des affaires des consommateurs qu'il est responsable de ce que tout monte. Je préfère être obligeant et croire qu'il a la malchance d'arriver au mauvais moment. Dans des circonstances comme celles-ci, on pourrait lui